



Compte-rendu du CT SGS DirOP, DSM, DCSC *du 24 mai 2016*

Bilan annuel de la formation permanente 2015 et programmation des formations 2016-2017

Le nombre de jours de formation 2015 est supérieur à 2014 où il accusait une baisse. En terme de moyenne par agent il reste supérieur au seuil de 4j/ an (critère qualité). Les plus suivies sont les langues, les formations techniques en météorologie et en informatique. Les demandes pour préparation aux examens et concours ont progressé. Un effort a porté sur la formation Management sur laquelle des faiblesses avaient été précédemment identifiées. Il se poursuivra jusqu'en 2017.

Le maintien à niveau des compétences AERO a été un volet essentiel.

Un plan de formation des prévis conseils va être mis en place sur 3 ans pour, en complément des compétences techniques à maintenir ou à acquérir, mieux accompagner la composante métier activité de service.

Pour les documents détaillés fournis par l'administration s'adresser à cfdt@meteo.fr

Exécution du budget 2015 et présentation du budget 2016 pour la DirOP, la DSM, et la DCSC.

2015 était encore une année de transition pour ce bilan budgétaire DP. Pour 2016, un document, sera établi pour chaque direction centrale, sous un format standardisé mettant en évidence les axes majeurs, programmes, contrats de recherche...

DCT/D recouvre désormais la fonction d'ordonnateur secondaire, ce qui facilite la gestion et l'exécution du budget.

Pour plus de détails s'adresser à cfdt@meteo.fr

Modifications de postes

1- DirOP : point d'étape sur l'évolution du Labo et de MOP

Au Labo, 1 départ à la retraite prochain non remplacé (- 1 IPEF inscrit au TROED 2016).

Après concertation avec le personnel et différents services de la DirOP, la décision prise est de rattacher les agents du Labo à l'entité PG. Il sera identifié 2 référents, 1 au CNRM, 1 à PG (a priori chez les chefs prévisionnistes) chargés du suivi scientifique et technique des activités du Labo.

La continuité des activités actuelles sera conservée, néanmoins la direction envisage une implication croissante dans les étapes de transfert vers les systèmes opérationnels.

Les modifications au document d'organisation de PG et aux fiches de postes DirOP/Labo seront présentées au prochain CTS GS.

A PG/MOP : passage prévu d'un poste permanent à ½ permanent (inscrit au TROED).

Ce n'est pas dans l'immédiat, l'effectif de 6 agents permet de continuer les vacations H24.

Le délai indicatif (fin 2017 début 2018) est une hypothèse basée sur une projection de départs à la retraite. Les tâches effectuées en vacation de nuit feront l'objet d'un état des lieux pour la rentrée 2016.

2- DSM : évolution des postes de soutien à la défense

Ces évolutions de postes ont bien entendu fait préalablement l'objet d'une concertation avec les Armées.

- Fermeture du poste DSM/CMOA référent armées Lyon-Mt Verdun

C'est un départ à la retraite non remplacé. Le transfert des fonctions de référents Armée vers les CMIR se confirme. Evidemment, avec les suppressions de postes et de centres...

En l'occurrence, le poste en CMIR concerné ne semble pas encore complètement désigné.

- Développeurs au CISMF

2 postes supprimés au TROED (1 départ à la retraite, 1 mutation). Cette réduction associée au recentrage vers des activités de spécifications, de tests et de recette justifierait de ne pas conserver le poste d'encadrement CISMF/DEV. Cette fonction sera assurée par l'ITM adjoint scientifique du CISMF, sous la responsabilité duquel sont placés les agents Météo France prévisionnistes du CISMF.

Nous remarquons que son périmètre d'activité va augmenter puisqu'outre la gestion administrative de ces agents supplémentaires, il devra assurer en partie le pilotage scientifique de leurs activités. La fiche de poste n'est à notre avis pas suffisamment exhaustive sur ce point.

3- DCSC : recrutement d'un expert archive du climat à DCSC/MBD

Création d'un poste d'équivalence Attaché après redéploiement d'un poste TSM. DCSC/D précise que la personne jusqu'alors recrutée sous contrat court a largement fait les preuves de ses compétences, d'ailleurs précieuses eu égard au domaine d'activité très spécifique de ce poste. Nous souscrivons à ce choix de pérenniser ces compétences à Météo France.

Questions diverses

Télétravail :

La date limite de dépôt était fixée au 30 avril. Se rappeler que la réception des demandes est annualisée pour les entités de l'ex-DP (convenu en CTSDP), mais que ce principe de gestion ne conduit pas expressément à invalider une demande qui arriverait en cours d'année.

Il y a peu de nouvelles demandes. L'avis DRH sera rendu pour le 31 juillet.

Concernant les demandes d'augmentation de la quotité télétravaillée, les directions confirment, que sauf cas particuliers (AIRT, cas médicaux, sociaux), elles reconduisent le principe d'une limitation à une journée par semaine.

Cette limitation était une mesure de prudence en attendant d'avoir du recul sur l'impact du télétravail dans les services. Une évaluation formelle n'a pas eu lieu, elle se fait plutôt de manière continue et progressive, au fil des remontées des chefs de service vers les directeurs.

Des éléments plus concrets seront prochainement disponibles, on apprend en effet que la DRH va lancer une enquête sur le télétravail, ciblant à la fois le personnel, les chefs de service et les directions. Les résultats seront communiqués à l'automne au CTAT (Comité Technique d'Appui au Télétravail auquel participent les représentants du personnel).